



## Infractions routières et responsabilités

Par **dabybou**, le **05/03/2012** à **23:07**

Bonjour,

Fin 2007 j'ai été propriétaire d'un véhicule (non roulant), que j'ai vendu par le biais d'un garage en janvier 2008.

Je n'ai pas fait le changement de la carte grise car j'ai été propriétaire de cette voiture moins d'un mois.

Le garage a ensuite vendu le véhicule. En tant que professionnel ce garage m'a assuré faire le nécessaire auprès des différentes administrations.

Je me suis donc sentie en confiance.

Mais en recevant une première contravention j'ai compris que rien n'a été fait auprès de la préfecture.

Aujourd'hui je me retrouve avec des PV, dont je ne suis pas l'auteur. Je n'ai jamais conduit ce véhicule. J'ai donc déposé une plainte contre X auprès du commissariat de ma ville.

Malheureusement pour moi, le garage n'existe plus, il m'a donc été impossible de retrouver celui qui s'est chargé de vendre cette voiture.

Par l'intermédiaire d'un huissier, j'ai retrouvé le propriétaire du véhicule de janvier 2011 à juillet 2011. Suite à un accident cette voiture a été détruite.

Malgré cela, le Trésor Public sans tenir compte de cette situation et surtout de cette affaire en cours auprès de la justice, a tout simplement réglé le problème en m'informant aujourd'hui même d'un avis tiers détenteur?. D'après l'agent de paix qui m'a auditionné, il n'y a pas possibilité de stopper (temporairement) la procédure des infractions commises

Je me retrouve, malgré moi dans une situation très difficile. Je suis sans emploi, je passe mon temps à contacter les huissiers, les divers Trésors Publics et commissariat... Je vous adresse donc ce courriel pour savoir comment je peux faire pour me décharger de ces PV et trouver une solution. Car cela devient insupportable.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.  
Cordialement.

Par **MOMO**, le **08/03/2012** à **22:19**

bonsoir moi aussi j'ai vendu un vehicule j'ai ecris une lettre au tribunal de police de toulouse voici la copie du courrier et aujourd'hui j'ai reçu une reponse du tribunal qui ma dis que j'allais etre remboursee des amendes que j'ai deja reglee et qu'il enverrai le tout au nouveaux proprio et met une copie de l'acte de vente

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

J'atteste sur l'honneur que le véhicule wolksvagen polo immatricule ..... a étai vendu le.../.../..... à GARAGE

A ce jour je suis en possession d'une déclaration de cession d'un véhicule au nom de la personne sus mentionnée, or a ce jour je reçois des oppositions administratives pour des pv divers, a ma connaissance le véhicule étai en fourrière et a été détruis.

Je vous demande donc de bien vouloir annulé toutes les infraction relevée a mon encontre après le 02/07/2010 et de les envoyée a Mr GARGE Demeurant au .....

Je joins à mon courrier la copie de la déclaration de cession du véhicule et une copie de l'opposition administrative, je vous prie d'agrée toutes mes salutations.

Par **MOMO**, le **08/03/2012** à **22:20**

il te faut un acte de vente bien sure

Par **dabybou**, le **15/03/2012** à **15:27**

Malheureusement, le garage qui s'est chargé des démarches administratives ne m'a remit aucun document. Je n'ai donc pas ce certificat de vente.  
Merci qd même pour votre message.